

COLLECTIFS DU 29 MAI

Une charte antilibérale en débat

vendredi 28 avril 2006, par [AGUIRRE Léonce](#) (Date de rédaction antérieure : 27 avril 2006).

Après les rencontres nationales de Nanterre, le 25 juin 2005, et celle de Paris, les 3 et 4 décembre 2005, les collectifs ont rendez-vous le 13 mai pour la tenue d'assises au cours desquelles ils devraient poursuivre le débat sur l'alternative au libéralisme et au social-libéralisme. Au menu, l'adoption d'une charte antilibérale.

La campagne du « non » de gauche, la victoire du 29 Mai et, aujourd'hui, la formidable mobilisation victorieuse contre le contrat première embauche (CPE) sont révélatrices. Elles mettent en lumière l'importance décisive d'offrir une alternative au libéralisme et au social-libéralisme à toutes celles et tous ceux qui refusent le simple aménagement d'un système économique qui engendre la destruction des services publics, le chômage de masse, la précarité, les discriminations, aggrave les inégalités sociales, affame les pays du Sud et sème la guerre. C'est à ce défi que veulent répondre les collectifs du 29 Mai.

Il faut souligner que ces collectifs existent toujours et qu'ils militent contre la directive Bolkestein, pour la défense des services publics ou pour mettre en échec le CPE. Certes, leur nombre a diminué et leur existence est très diverse. Géographiquement, ils sont peu nombreux dans le Nord et le Pas-de-Calais, beaucoup plus présents en Bretagne, en Aquitaine, dans le Sud-Est, en Midi-Pyrénées, en Bourgogne et dans la vallée du Rhône. En région parisienne, ils souffrent, comme souvent, du poids national des organisations politiques, syndicales et associatives. Leur composition peut également varier : certains sont composés pour l'essentiel de représentants de partis politiques, de syndicats ou d'associations alors que d'autres regroupent majoritairement des « inorganisés ». Mais la discussion sur la charte, le nombre de contributions, les initiatives prévues dans les semaines qui viennent, notamment à l'occasion du premier anniversaire de la victoire du 29 Mai, montrent que les collectifs ont toujours une activité réelle et conservent une légitimité acquise lors de la campagne contre le traité constitutionnel européen que les assises doivent permettre de faire fructifier.

Deuxième souffle

Pour avancer en ce sens, l'élaboration d'une charte antilibérale, décidée lors de la réunion des collectifs des 3 et 4 décembre 2005, est un élément essentiel. Un projet a été élaboré par le Collectif national du 29 Mai et soumis à la discussion des collectifs. L'introduction de cette charte en fixe l'objectif premier : « Ce qu'il faut chercher, c'est la satisfaction des besoins sociaux, le développement des capacités humaines et donc plus de recherche, de culture et de démocratie. Cela suppose de répartir et d'utiliser autrement les richesses disponibles, de restaurer des politiques publiques actives, de mettre au cœur du projet politique l'appropriation sociale et les services publics, d'instaurer une autre manière de décider de notre avenir commun, de concevoir autrement la croissance et le développement, de réorienter la construction de l'Europe et du monde. » Et de décliner cette volonté en huit chapitres : sécuriser l'emploi et augmenter le niveau de vie ; installer un socle de droits collectifs et individuels ; la dimension transversale de l'égalité hommes/femmes ;

une nouvelle appropriation sociale et une refondation des services publics ; engager des politiques publiques actives avec des moyens correspondants ; un renouveau démocratique ; un nouveau type de développement ; une nouvelle organisation de l'Union européenne et du monde.

Les collectifs locaux se sont emparés de ce projet et ont proposé de nombreux amendements, qui sont d'ailleurs tous disponibles sur le site , gage d'une volonté de transparence. Il s'agira aussi d'enrichir la charte des acquis de la mobilisation contre le CPE. Le but n'est pas de faire de cette charte un document achevé, qu'on range dans sa bibliothèque le soir même des assises, mais un instrument pour favoriser le débat public et avancer dans la construction d'une alternative au social-libéralisme, ce qui s'inscrit d'ailleurs dans la volonté exprimée lors de la dernière réunion nationale des collectifs : « Nous ne pouvons nous résoudre à l'absence d'alternative aux politiques néolibérales ou sociales-libérales. Pour restaurer l'espoir de la transformation sociale, il faut, en s'appuyant sur les acquis de la campagne du "non", construire, par-delà les luttes immédiates et les campagnes de mobilisation, des alternatives qui permettent que les droits des êtres humains l'emportent sur le droit de la concurrence et la logique du profit. Dans ce cadre, les échéances électorales de 2007 et 2008 seront un moment incontournable pour que cette alternative s'exprime. Fidèles à leur démarche de rassemblement et d'unité, les collectifs du 29 Mai y prendront toute leur part. »

Les assises, la charte, les initiatives organisées à l'occasion de l'anniversaire de la victoire du 29 Mai sont autant d'éléments qui peuvent permettre aux collectifs de trouver un regain de souffle et d'être des acteurs de la lutte contre le libéralisme.

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2156 du 27 avril 2006.